



# Assemblée générale

Distr. générale  
30 décembre 2020  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quinzième session

Points 141 et 72 c) de l'ordre du jour

### Projet de budget-programme pour 2021

**Promotion et protection des droits de l'homme :**  
situations relatives aux droits de l'homme et rapports  
des rapporteurs et représentants spéciaux

## **Situation relative aux droits humains des musulmans rohingya et des autres minorités au Myanmar**

### **Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.3/75/L.34](#)**

#### **Rapport de la Cinquième Commission**

*Rapporteur* : M. Tsu Tang Terrence **Teo** (Singapour)

1. Pendant la partie principale de la soixante-quinzième session, tenue à la fois en présentiel et par visioconférence en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général sur les incidences budgétaires du projet de résolution [A/C.3/75/L.34](#) ([A/C.5/75/17](#)) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/75/7/Add.32](#)). Elle a examiné cette question en présentiel à sa 8<sup>e</sup> séance, le 30 décembre 2020. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants<sup>1</sup>.

2. À sa 8<sup>e</sup> séance, le 30 décembre, la Commission était saisie d'un projet de décision ([A/C.5/75/L.15](#), sect. F), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Koweït. À la même séance, elle a adopté le projet de décision [A/C.5/75/L.15](#) sans le mettre aux voix (voir par. 3).

---

<sup>1</sup> [A/C.5/75/SR.8](#).



### Décision de la Cinquième Commission

3. Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général<sup>2</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>3</sup>, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution [A/C.3/75/L.34](#), des ressources supplémentaires d'un montant de 1 152 600 dollars des États-Unis (déduction faite des contributions du personnel) seront nécessaires en 2021 pour la poursuite des activités du Bureau de l'Envoyée spéciale pour le Myanmar ; l'approbation de ces dépenses est demandée dans le cadre du projet de budget-programme pour 2021 et plus particulièrement des crédits demandés au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques).

---

---

<sup>2</sup> [A/C.5/75/17](#).

<sup>3</sup> [A/75/7/Add.32](#).